



Envoyé en préfecture le 23/10/2020
Reçu en préfecture le 23/10/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20201008-108_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 108 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Validation du programme et tarifs activités Jeunesse du deuxième semestre 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU le compte-rendu du Bureau communautaire réuni le 22 Septembre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle que les activités en faveur de la jeunesse proposées dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, font l'objet d'une participation financière de la part des familles.

Pour les activités déclarées en accueil de loisirs et / ou bénéficiant des aides des financeurs publics, la participation est en fonction du quotient familial :

QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > à 1100 €
32%	35%	42%	45%

Monsieur le Président rappelle qu'il est proposé un tarif spécifique pour les enfants hors territoire : une majoration de 2.00 € par jour et par enfant. Les tarifs proposés pour les activités qui se dérouleront durant le deuxième semestre 2020 sont les suivants :

Activités	QF < à 500€	QF de 501 à 700€	QF de 701 à 1100€	QF > 1100€
Stage Fais ton cinéma	33 €	36 €	44 €	47 €
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	39 €	42 €	50 €	53 €
Stage Tous en piste	12 €	13 €	16 €	17 €
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	18 €	19 €	22 €	23 €
<i>Journées Festival Horizon (2 jours)</i>	GRATUIT			
Journée Réalité virtuelle	10 €	11 €	14 €	15 €
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	12 €	13 €	16 €	17 €
Journée Art urbain	6 €	6 €	7 €	8 €
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	8 €	8 €	9 €	10 €
Journée karting	11 €	12 €	15 €	16 €
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	13 €	14 €	17 €	18 €
<i>Journée shopping</i>	Tarif unique 2€			
<i>Tarifs Enfants Hors Territoire</i>	Tarif unique : 4€			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ❖ APPROUVE le programme et la modulation tarifaire ;
- ❖ VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,
 Les Jour, Mois, An que sus dit
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,

